

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION 451-02-2025

AVIS public est donné par le soussigné que, lors de sa séance ordinaire du 14 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté la résolution suivante :

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur les lots 2 597 582 (2970, chemin Bellerive) et 6 642 699, lots projetés 6 684 736 à 6 684 746

De plus, cette résolution est entrée en vigueur le 20 février 2026 date à laquelle la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité à son égard.

Prenez avis que cette résolution entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'elle peut être consultée auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante: <https://www.carignan.quebec/m-ville/reglementation/reglements-municipaux/> ou en faisant la demande, par courriel, au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 24 février 2026

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 24 février 2026.

Donné à Carignan, ce 24 février 2026

Ève Poulin, avocate
Greffière